Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Avenant « Bien vivre en Bretagne »

N° 2026-30

DATE DE CONVOCATION : le 02/03/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**30**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mars, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Poligné, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JANVIER, JARRET, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LECLERC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), MINIER, MORICEAU, RINFRAY, ROGER, ROUX (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL LE BLEIZ Maud	à	JUGAN David
RIFFAULT Katia	à	GAUDICHON Jean-Michel
VACHEROT Romain	à	ROUX Laurence (à partir de la délibération n°2026_32)

. excusée
CHASSAT Valérie

formant la majorité des membres en exercice

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » signée le 17 juin 2024 entre la Région Bretagne et Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu l'enveloppe maximale attribuée à Bretagne Porte de Loire Communauté d'un montant de 1 011 382 € ;

Considérant que la clause de revoyure prévue dans la convention a pour objet d'évaluer l'avancement des projets inscrits et, le cas échéant, de faire évoluer la liste des projets afin de mobiliser les crédits libérés ou non consommés ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_30-DE

Considérant que depuis la signature de la convention :

- 7 projets ont fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région (dont 5 votés en commission permanente et 2 en cours d'instruction),
- 1 projet n'a pas encore fait l'objet d'un dépôt,
- 1 projet, porté par la commune de La Couyère (réhabilitation du dernier commerce « multiservices » et création de deux logements sociaux), a été abandonné ;

Considérant que cet abandon libère une enveloppe de 80 000 € susceptible d'être redéployée dans le cadre d'un avenant à la convention ;
Considérant qu'un projet a été présenté lors de la réunion de revoyure, porté par la commune de Tresbœuf, consistant en la réhabilitation et l'extension de l'ancien presbytère afin d'y aménager un accueil de loisirs supra-communal ;

Considérant que ce projet :

- représente un montant de dépenses éligibles estimé à 1 285 192 € ;
- sollicite une aide régionale de 100 000 € ;
- est désormais porté par la commune de Tresbœuf pour le compte de quatre communes (Tresbœuf, La Bosse-de-Bretagne, La Couyère et Lalleu), la commune de Saulnières s'étant retirée du projet ;
- prévoit une éventuelle création d'un SIVU pour la gestion du service ;
- maintient ses ambitions qualitatives en matière de performance énergétique, d'utilisation de matériaux biosourcés, de recours aux énergies renouvelables (géothermie envisagée) et de préservation de la biodiversité ;

Considérant qu'après échanges, il a été proposé de mobiliser l'enveloppe résiduelle de 80 000 € au bénéfice de ce projet ;

Considérant que le soutien régional est plafonné à 20 % des dépenses éligibles et ne peut être inférieur à 10 000 € ;

Considérant que la mobilisation de cette enveloppe permet de porter la totalité des crédits de la convention à 1 011 382 €, répartis comme suit :

Axe	**Nombre de projets**	**Montant proposé**	**Part de la dotation**
Transitions	3	327 382 €	32 %
Habitat	2	224 000 €	22 %
Services de proximité	4	460 000 €	46 %
TOTAL	9	1 011 382 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la mobilisation de l'enveloppe résiduelle de 80 000 € au profit du projet de « réhabilitation et extension de l'ancien presbytère de Tresbœuf pour l'aménagement d'un accueil de loisirs supra-communal », porté par la commune de Tresbœuf.
- APPROUVE la nouvelle répartition des crédits par axe telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 » ainsi que tout document afférent à cette décision.

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_30-DE

- PRECISE que le versement effectif de l'aide régionale demeure conditionné au respect des critères de recevabilité fixés par la Région Bretagne (sobriété foncière, performance énergétique et environnementale, respect de la ressource en eau) ainsi que des critères spécifiques applicables au type de projet concerné.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE